

### Sommaire

*Nos adhérents s'expriment P.1*

*Adoma condamnée pour harcèlement moral et discrimination P.2*

*Non au déménagement du CADA de Marseille P.2*

*Récit des galères d'un salarié malade P.2*

*Un nouvel outil pour le financement de la régression sociale P.3*

*Projet Hémisphère P.4*

### Contact

[www.sudlogementsocial.org](http://www.sudlogementsocial.org)

[sudinfos1@gmail.com](mailto:sudinfos1@gmail.com)

Facebook : Sud Logement Social

#### Déléguée syndicale centrale

Sonia Pradine

06 64 76 98 01

#### En région

##### IDF

Lassana Diabira

06 67 00 05 96

Joseph Li Yung Hsiang

06 59 68 51 30

##### Est

Laurent Trau

06 08 17 64 36

##### Nord et Atlantique

Ludovic Paisot

06 58 42 09 72

##### ARA

Louise Montus Goma

06 60 17 27 65

##### Méditerranée

Stéphane Dersoir

06 14 97 82 57

## Nos adhérents s'expriment...et on ne peut que saluer leur pertinence !

Je voudrais réagir à l'article « l'entreprise en mouvement » d'Adomactu.

Je cite la conclusion :

« Et, surtout, Adoma vient de prendre la première place du secteur Hébergement généraliste en France devant des "institutions" telles que la Fondation Abbé Pierre, Emmaüs, Secours Populaire, Armée du Salut, ... »

Je suis indigné par le ton pris par Adoma pour se vanter de passer devant ses « concurrents ».

Comment peuvent-ils se glorifier d'écraser des associations à but non lucratives, des associations reconnues d'utilité publique sans lesquelles les résidents d'ADOMA ne parviendraient ni à manger, ni à payer leurs redevances ?

Comment ADOMA peut se permettre de mépriser ces institutions de la charité, de la solidarité ? L'utilisation des guillemets est insultante pour les bénéficiaires et bénévoles. On ne parle pas de Foncia ou de Volkswagen ...



Dernière minute : participation versée en avril, intéressement (d'un montant moyen d'environ 1300€, soit moins que l'année dernière...) versé probablement fin mai...

## **Adoma condamnée pour harcèlement moral et discrimination !!**

Par un jugement du 10 mars 2017, la Cour d'appel de Lyon vient de condamner l'entreprise à verser 20 000€ à Louise (plus frais de justice, dédommagement pour le syndicat...).

Pendant des années, cette salariée, représentante du personnel pour SUD, a bataillé (et bataille toujours...) pour défendre les conditions de travail des salariés. Lassée par les brimades subies, elle a fini par porter l'affaire devant la justice, qui a reconnu son préjudice.

D'autres salariés sont actuellement en procès contre l'entreprise pour les mêmes raisons, et dans le même contexte, et il ne s'agit pas du premier procès perdu par la Direction pour ces faits...

Quand Adoma va-t-elle cesser cette répression ? Quand l'entreprise va-t-elle considérer la liberté d'expression comme un droit et non un manque de loyauté ?

Et surtout, quand la Direction va-t-elle prendre de vraies mesures pour empêcher ces actes de harcèlement, qui continuent d'être perpétrés, souvent en toute connaissance de cause ?

### **Le harcèlement ordinaire :**

Alors que l'entreprise vient justement d'être condamnée pour harcèlement, nous ne cessons d'avoir des exemples de salariés dont la situation se rapproche féroce de cela. Ainsi, sur le Perray-Vaucluse, un salarié s'est vu notifier un changement d'heures de travail (modification illégale, comme l'a rappelé l'Inspection du Travail). Mais à ce jour, la Direction persiste et signe, ce qui n'est pas sans conséquence sur la santé du salarié...

La Direction va-t-elle apprendre à certains de ses cadres d'autres modes de discussions que la sanction ?

### **Non au déménagement du CADA de Marseille !**

Pour rentabiliser des chambres qui ne sont plus aux normes (7m<sup>2</sup>), la Direction vient de nous sortir un projet bancal comme elle en a le secret : déménager l'intégralité de l'équipe du CADA/ATSA/DSS de Marseille sur Berre l'étang.

Ce projet rendra difficile le suivi des demandeurs d'asile car ils seront éloignés des transports en commun, des partenaires, des administrations, hôpitaux etc...

Les conditions de travail des salariés sont plus que floues (bureaux ?) et cet éloignement risque d'aboutir à une perte d'emploi pour plusieurs salariés, qui seront trop éloignés de leur domicile pour effectuer le trajet (infaisable en transports en commun).

Enfin, ce projet a été effectué sans que le Comité d'Entreprise n'ait eu connaissance de son impact sur le budget du CADA, et peut mettre en danger sa pérennité.

**SUD s'oppose donc fermement à ce projet !**

### **Récit classique des galères d'un salarié malade**

Car l'entreprise ne dysfonctionne pas que pour les salariés en poste, mais aussi vis-à-vis des salariés malades... Et il est fréquent que les salariés malades pour de longues durées en fassent les frais !

Dernier exemple en date, un salarié en arrêt depuis juillet et qui s'est retrouvé sans salaire, sans rien en février !

Réponse de la Direction : il n'aurait pas transmis les décomptes d'IJSS... Or, vérification faite, les décomptes d'IJSS sont directement transmis par la Sécu à l'employeur... Par contre, Adoma a mis plusieurs mois (malgré de très nombreuses relances du salarié...) pour remplir l'attestation de salaire... Pas d'attestation de salaire = pas d'IJSS et donc pas de prise en charge par la prévoyance...

Il serait bon qu'enfin l'entreprise ne fasse plus subir à ces salariés, déjà préoccupés par leur maladie, de tels stress !

De la Caisse des Dépôts

# Un nouvel outils pour le financement de l'innovation sociale de la régression !

Après appel d'offres du ministère de l'intérieur et du logement, Adoma a été retenu pour l'obtention de 7716 places pour l'hébergement de personnes sans abri et de migrants. Pour cela Adoma se lance dans l'achat et la mise en travaux d'hôtels bas de gamme et la proposition d'un accompagnement social. Il sera financé pour moitié par des investisseurs privés par le biais d'un "Contrats à impact social" appelé aussi "Social Impact Bond" **SIB**. Petit tour d'horizon sur ce financement SIB dit "innovant".

## Social impact bonds, qu'est ce que c'est ?

Les SIB sont décrits dans le monde de l'économie comme un nouvel outil pour le financement de l'innovation sociale. Puisque l'État et les collectivités n'arrivent plus à suivre les dépenses sociales, les SIB seraient la solution magique pour gagner en efficacité dans l'action sociale.

Petit schéma explicatif

Une autorité publique (svt conseillé par des financeurs) souhaite engager une action dans un domaine social mais manque d'argent ou souhaite de rompre avec les subventions.

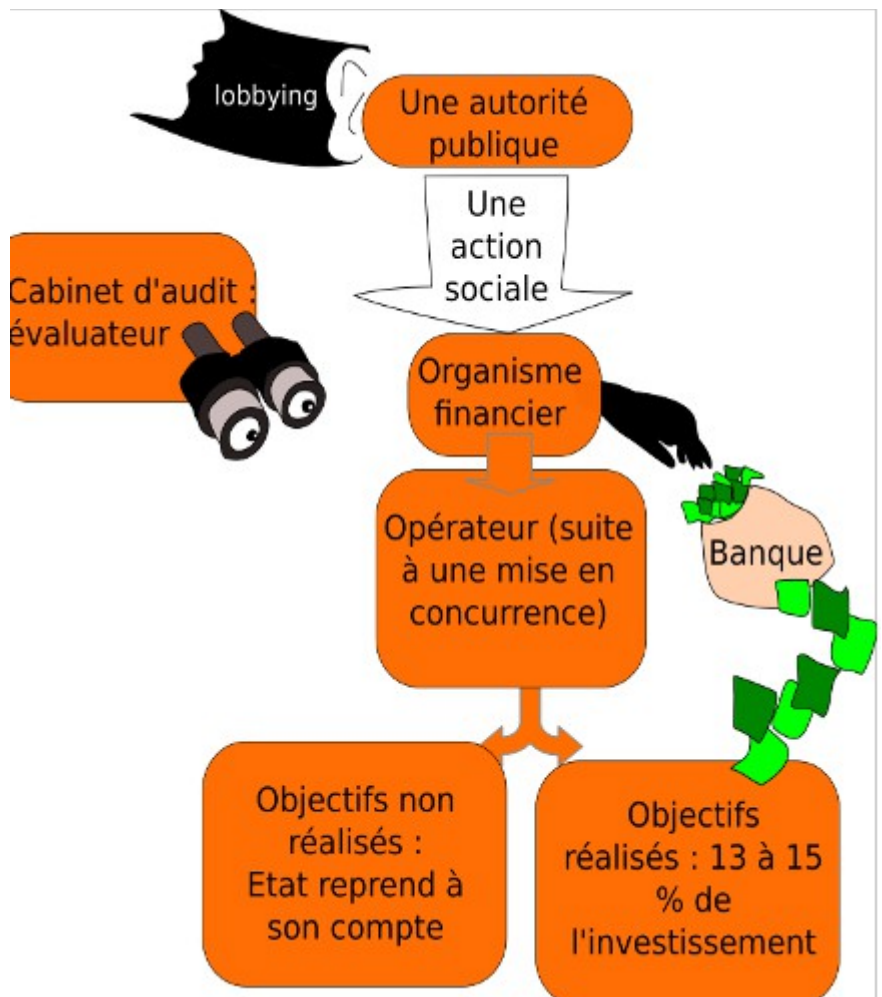
Elle sollicite un organisme financier intermédiaire (qui se rémunère) pour emprunter des fonds auprès d'investisseurs (banques, fondations d'entreprise, épargnants).

L'organisme financier intermédiaire sélectionne ensuite un opérateur, une asso ou entreprise qui sera chargé de la mise en oeuvre.

Objectifs des investisseurs : investissement rentable.

Pour cela, l'autorité publique fixe des objectifs à atteindre. Si objectifs atteints le financement sera total. Selon résultats obtenus les investisseurs vont recevoir un retour sur investissement payé par l'autorité publique, (de 13 à 15% par an selon les contrats).

Un cabinet d'audit "indépendant" est chargé de l'évaluation, de vérifier l'atteinte des objectifs.



En quoi c'est un problème ?

- Une remise en cause du travail d'accompagnement social : Ces contrats sont liés à la réalisation de résultats quantifiables dans le champs social. Le social est ainsi réduit à un nouveau marché et devient une source de revenus pour les groupes financiers. Le travail d'autonomie, de socialisation adapté et individualisé n'a plus de sens puisque non chiffrable et non évaluable. Les travailleur-e-s ne sont réduit qu'à des exécutants de logiques financières et n'ont plus de marche de manœuvre, plus de créativité.
- Une nouvelle forme d'endettement de la collectivité : L'État ferait appel aux financeurs privés par manque de finance publique. Mais le coût reste supporté par la collectivité. Le montage financier revient à multiplier par deux le coût réel de l'action puisqu'il faut payer, les intermédiaires financiers, les évaluateurs et les investisseurs.
- Influence du secteur financier sur ce qui peut être financé ou non : Ce dispositif remet en question le rôle des acteurs de terrain, et des missions de l'État sur la question de l'intérêt général. Si c'est le secteur financier qui décide de soutenir une action sociale plutôt qu'une autre, à quoi servent les élus et toute la vie démocratique de notre société ?

Projet Hémisphère

- scolarisation des enfants
- signature du contrat d'accueil et d'intégration

75 % des places de ce projet correspondent à l'utilisation d'hôtels sociaux, le reste correspondant à des transformations de places existantes CAO et HUDA.

Sur l'ensemble des places disponibles, il y a 2 dispositifs :

- les PRAHDA : Il s'agit d'un nouveau modèle d'hébergement pour les demandeurs d'asile.
- les places DGSC : Il s'agit de places d'hébergement droit commun.

**Financement**

L'ensemble du projet fait intervenir des groupes de la Caisse de Dépôts.

- la gestion du SIB est gérée par le groupe Ampère Gestion de la SNI
- Adoma joue ensuite le rôle de réhabilitateur et de l'accompagnement. Pour cela les hôtels sont loués à Adoma, le prestataire d'action social, qui du coup paiera les loyers via des subventions étatiques.

Les objectifs définis pour l'obtention des intérêts seraient :

- orientation vers un logement pérenne
- ouverture des droits sociaux

D'après "Quand le social finance les banques et les multinationales", Collectif des Associations Citoyennes, avril 2016. Plus d'info sur : <http://www.associations-citoyennes.net/wp-content/uploads/2016/05/CAC-LivretSIB-mai2016.pdf>

Plus d'info sur les PRAHDA : <http://www.forumrefugies.org/s-informer/actualites/le-prahda-un-nouveau-modele-d-hebergement-dans-le-dispositif-national-d-accueil-pour-demandeurs-d-asile>

**Enfin, de trop nombreuses incertitudes planent sur les premiers mois : on fait rentrer les résidents, mais les travaux ne seront pas faits avant l'automne...Donc pas de cuisines, de frigos...et les recrutements dans toute l'entreprise sont suspendus dans l'attente du plan de reclassement du groupe Accor...**

Ce sont des objectifs que l'on retrouve dans plusieurs structure d'hébergement. Il est difficile de voir en quoi ces objectifs ne pourraient pas être atteints. Se pose ainsi la question de la neutralité de l'État dans ce projet.

Par ce projet l'État ferait soit-disant une économie de 40% sur les coûts d'hébergement. Mais il restera à payer les intérêts des investisseurs privés.

**Conditions de travail des futurs salarié-es :**

Le projet vient tout juste d'être validé que déjà, les délais et les impératifs se font ressentir sur le terrain.

Dans les PRAHDA le nombre de personnes suivie par intervenant-e-s social-e-s tend à augmenter avec un taux de 1 pour 25 (ensemble des salarié-e-s)

Le recours aux agents polyvalents se multiplie au détriment des postes d'intervenant-es sociaux/le-s : cela engendre une déqualification des métiers de travailleurs sociaux et un glissement de tâches en étant salarié-e-s multifonction (technique, animation, social, entretien). Ils/elles devront également être présents les week-end pour une présence sur site en continu.

Les assistant-e-s secrétaires risquent aussi d'être impacté puisque aucun recrutement ne semble avoir été prévu.